

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14386**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Animateur formateur pour les entreprises de la beauté

Nouvel intitulé : Chargé(e) d'optimisation commerciale des marques et produits parfums/cosmétiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ISIPCA	Président de la CCI de Versailles, Val d'Oise - Yvelines

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336w Commercialisation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Animateur-formateur (AF) a pour mission de représenter la marque pour laquelle il travaille auprès des points de vente, de veiller au respect de son image et des accords commerciaux négociés, de piloter les animations de la marque sur ces points de vente et de former les équipes qui y travaillent tant sur les caractéristiques des produits que sur les techniques commerciales et de merchandising spécifiques à celle-ci.

- L'animateur-formateur intervient sur les domaines d'activités suivants :

- Plan d'actions et mobilisation des ressources et moyens nécessaires à sa mise en œuvre
- Merchandising et positionnement de la marque et des marques concurrentes
- Animation de la marque sur les points de vente du secteur
- Animation des formations aux produits et techniques de vente de la marque auprès des équipes

Les capacités de l'Animateur Formateur sont les suivantes:

- Définir un plan d'action des animations et formations à mettre en œuvre, en mobilisant les ressources et moyens nécessaires et en veillant à l'optimisation de ses déplacements
- Exercer une activité de veille sur le merchandising et le positionnement de la marque et ceux des marques concurrentes, en contrôlant le respect des objectifs négociés, en analysant les données quantitatives et qualitatives relevées sur les points de vente, en ajustant si nécessaire l'implantation et la présentation des produits de la marque sur les linéaires et en étant à l'écoute des actions des marques concurrentes sur le secteur.
- Piloter l'animation de la marque sur les points de vente du secteur, en réalisant des animations planifiées, en développant les ventes des produits auprès des consommateurs/clients, en négociant la mise en œuvre d'animations autogérées et en suivant les résultats des actions à travers différents indicateurs.
- Animer des formations aux produits et techniques de vente de la marque, auprès des équipes, en concevant et/ou adaptant les supports/outils utilisés, en mettant en œuvre des méthodes pédagogiques et des modalités d'évaluation adaptées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Fabricants ou distributeurs de produits de parfumerie, de cosmétiques, de capillaire, de maquillage;
animateur-formateur; tecnico -commercial, attaché commercial, formateur, formateur international, animatrice de formation,

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

K2111 : Formation professionnelle

D1501 : Animation de vente

D1208 : Soins esthétiques et corporels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités d'évaluations des capacités professionnelles ont été choisies en fonction de leur proximité avec des situations professionnelles. Elles portent sur la réalisation de travaux identiques à ceux que doivent produire des professionnels en exercice, à savoir :

- Plan d'action sur la mise en œuvre d'une action d'animation ou de formation
- Diagnostic de l'implantation et du positionnement d'une marque sur un point de vente
- Modalités de réalisation d'une animation professionnelle sur une marque dans chacun des 3 axes (soin, maquillage, parfumerie)
- Modalités de conduite d'une vente de produits à l'issue d'une animation auprès de clients français et de clients étrangers
- Conduite d'une formation sur un point de vente et d'une formation en salle.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Nombre de personnes composant le jury : 4 Le président du jury, le coordinateur de la filière, 2 professionnels des industries de la parfumerie, de la cosmétique et de l'aromatique. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50%
En contrat d'apprentissage	X	Nombre de personnes composant le jury : 4 Le président du jury, le coordinateur de la filière, 2 professionnels des industries de la parfumerie, de la cosmétique et de l'aromatique. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50%
Après un parcours de formation continue	X	Nombre de personnes composant le jury : 4 Le président du jury, le coordinateur de la filière, 2 professionnels des industries de la parfumerie, de la cosmétique et de l'aromatique. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50%
En contrat de professionnalisation	X	8 personnes dont 4 professionnels de l'industrie, pour 1/2 employeurs et 1/2 salariés
Par candidature individuelle	X	Nombre de personnes composant le jury : 4 Le président du jury, le coordinateur de la filière, 2 professionnels des industries de la parfumerie, de la cosmétique et de l'aromatique. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50%
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Nombre de personnes composant le jury : 4 Le président du jury, le coordinateur de la filière, 2 professionnels des industries de la parfumerie, de la cosmétique et de l'aromatique. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50%

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Animateur formateur pour les entreprises de la beauté" avec effet au 14 avril 2012 jusqu'au 14 avril 2017.

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Animateur formateur pour les entreprises de la beauté avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2012.

Décret n°2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n°2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu' au 31 décembre 2006.

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l' enseignement technologique.

Arrêté du 10 novembre 1998 publié au Journal Officiel du 20 novembre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L' homologation prend effet à compter de 1994. Intitulé : Animateur conseiller en beauté.

Pour plus d'informations

Statistiques :

en moyenne, 36 titres délivrés par an

Autres sources d'information :

www.isipca.fr www.versailles.cci.fr

<http://www.isipca.fr>

<http://www.versailles.cci.fr>

Lieu(x) de certification :

ISIPCA : Île-de-France - Yvelines (78) [versailles]

Groupe ISIPCA/CCIV 34/36 rue du parc de Clagny

78000 Versailles

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Groupe ISIPCA 34/36 rue du Parc de Clagny 78000 Versailles

Historique de la certification :

Certification précédente : Animateur formateur pour les entreprises de la beauté

Certification suivante : Chargé(e) d'optimisation commerciale des marques et produits parfums/cosmétiques